

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID
1 c.
NO 3705
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

SOMMAIRE

	Pages
<i>La Loi des Accidents du Travail</i>	1
<i>La vitalité Syndicale Catholique</i>	7
<i>Quelques Notes</i>	13
<i>A Travers la Vie Syndicale</i>	16
<i>Grande découverte</i>	19

Vol. 7 **MONTRÉAL** No 5
Mars 1931.

QUI ÉPARGNE GAGNE

Ce qui compte, ce n'est pas ce qu'on gagne : c'est ce qu'on épargne. Le plus pauvre n'est pas celui qui gagne le moins, c'est celui qui dépense tout ce qu'il gagne. Des petits dépôts qui se succèdent et s'accumulent constituent une somme importante. Mettez de côté régulièrement une partie de votre salaire. Vous en prendrez l'habitude en ouvrant un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Capital versé et réserve \$ 14,000,000
Actif, plus de \$153,000,000



271 succursales au Canada
228 dans la province de Québec
68 dans l'île de Montréal

SEMI-READY TAILORING



Confectionne indubitablement
les plus beaux habits et par-
dessus pour hommes sur ce
continent.



1482, rue Guy, MONTRÉAL

« Tous les ouvriers et ouvrières de
« Semi-ready Ltd » appartiennent
au Syndicat catholique national
de la confection ».

Tannerie : 4900, rue Iberville.

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Manufacturiers de
CHAUSSURES



TANNEURS
et
CORROYEURS



Bureau et fabrique :

939, Square Victoria
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

Rédaction et administration : 1231, Demontigny est, Montréal.

Tél. FRontenac 2165-6.

Vol. 7.

MONTRÉAL, MARS 1931

No 5

La Loi des Accidents du Travail

Le bill de la Loi des accidents du travail suit sans trop de difficultés, les méandres de la procédure parlementaire. On admettra que le tournant le plus dangereux pour son économie générale était la discussion au comité des bills publics. Il l'a franchi sans trop de difficultés, y subissant même en cours de route, de substantielles améliorations. Nous remercions nos législateurs d'avoir sauvé le principe général de la Loi et d'avoir gardé cet état d'esprit d'améliorer, s'il était possible, cette Loi nouvelle des compensations.

Nous sommes heureux de noter l'acceptation par le comité des bills publics d'un amendement permettant la compensation à partir du 1er jour de l'accident, si cet accident dure plus de sept jours.

Heureux sommes-nous aussi de noter la suppression du paragraphe 4 de l'article 23 qui permettait à la Commission d'obliger l'accidenté, sous peine de réduction de compensation, à accepter l'opération chirurgicale.

Nous soulignons également avec plaisir l'acceptation du principe du choix du médecin par l'ouvrier.

Nous n'avons pu faire adopter deux amendements tendant à favoriser la famille nombreuse d'un accidenté total

permanent ou d'une victime d'un accident mortel.

A titre documentaire, nous donnons ces amendements. A l'article 34, 2ème alinéa du paragraphe 9, après le mot « proportionnellement » nous voulions substituer le texte suivant :

« Mais, dans le cas où les dépendants sont un veuf invalide ou une veuve et un ou plusieurs enfants, ou un et plusieurs enfants orphelins, la rente sera toujours servie, selon le cas, conformément aux prescriptions des alinéas C et D du paragraphe 1 du présent article, le pourcentage de $66\frac{2}{3}$ pour la réduction des rentes n'agissant que lorsque le total de celles-ci atteindra \$90.00 par mois. »

A l'article 41, nous ajoutons ceci : « Toutefois, en cas d'incapacité totale permanente, l'accidenté recevra à partir du 2ème enfant de moins de 16 ans une allocation supplémentaire de \$10. par mois par enfant, le pourcentage de $66\frac{2}{3}$ pour la réduction des rentes n'agissant que lorsque le total de celles-ci atteindra \$90. par mois ».

Cette fixation arbitraire de la rente mensuelle était réellement une « compensation familiale minima ». On pouvait la demander, non pas sous forme de prestation régulière de l'assurance, mais à titre de prestation d'assistance.

Au reste, la fixation d'un minimum de compensation à \$12.50 par semaine — telle que comporte le bill — relève du même principe d'assistance.

Il convenait que les représentants des futurs accidentés demandent cette amélioration. Nous comprenions très bien qu'y adhérer, c'était rendre notre loi plus onéreuse que celle de l'Ontario; c'était, par conséquence, placer notre industrie dans une situation proportionnellement plus difficile. Il apparaissait également que l'industrie serait tentée d'embaucher le moins possible les ouvriers ayant des charges de famille.

Nous croyons qu'il sera possible plus tard de contourner l'objection. A même une contribution du fonds d'assistance publique ou d'un fonds d'allocations familiales à créer, la Commission des accidents pourra compléter dans le sens de nos revendications les prestations actuelles de la Loi, mais dans le cas seulement d'une famille ou de dépendants nécessiteux.

Il reste que la Loi, en voie d'élaboration, est excellente, répond aux revendications des travailleurs et de beaucoup d'employeurs. A juste titre, les représentants du travail syndiqué ont remercié nos législateurs d'avoir accédé à leurs vœux les plus chers.

Etablie en 1865

Z. Limoges & Cie, Ltée

Beurre, Oeufs, Fromage

22-28 rue William, Montréal

Téléphone: MArquette 3548

* * *

M. Henri Bourassa a commenté les dispositifs de ce bill dans une série d'articles parus dans *Le Devoir*. Nous les avons lus avec intérêt. Nous nous permettons toutefois de faire quelques réserves importantes sur plusieurs points.

Dans son premier article, M. Bourassa déclare : « Je me range à l'avis de ceux qui estiment que l'Etat doit pourvoir au sort des invalidés de l'industrie, davantage à celui des familles brusquement privées (en tout ou en partie) des services de leur principal soutien ». Plus loin, dans le même article, il écrit : « A l'Etat incombe un triple devoir : d'abord, assumer lui-même la part de cette charge sociale qui affère légitimement à la communauté tout entière; ensuite répartir équitablement et scientifiquement entre l'industrie et les diverses catégories de travailleurs, ce

Émile Nap. Boileau, Ulric Boileau
Sec.-Trés. Prés.-Gérant

Bureau :
Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS
GÉNÉRAUX

ÉDIFICES RELIGIEUX.



4869, rue Garnier, Montréal

qu'on est convenu d'appeler les risques professionnels... »

Parlant toujours de la loi des accidents du travail, M. Bourassa, dans son deuxième article, précise sa pensée : « Le principe des assurances sociales admis, il s'ensuit que les charges inhérentes à l'établissement et au bon fonctionnement du système doivent se répartir entre l'Etat, mandataire de la société, l'industrie, alimentée par le travail des ouvriers, et les ouvriers eux-mêmes, bénéficiaires immédiats des compensations acquises ».

D'après ces textes, il ressort clairement que M. Bourassa assimile aux assurances sociales, les lois de compensations des accidents du travail et des maladies professionnelles. Cette façon d'envisager les lois de compensations est une rupture avec les principes appliqués dans tous les pays industriels de

l'univers et admis par les tenants de l'école sociale catholique.

Le principe de base des lois de compensations est que les patrons ou l'industrie sont responsables des accidents qui surviennent à leurs ouvriers, au cours ou à l'occasion de leur travail. De même que l'employeur est responsable du bris ou de la dépréciation de sa machinerie, de même il doit être tenu responsable des dommages qui surviennent, du fait de son industrie, aux ouvriers qu'il emploie. Il est tenu, de par la loi de réparer dans la proportion de 66 $\frac{2}{3}$ pour cent du dommage causé; dans le cas de la machinerie, la nécessité d'opération et de concurrence l'oblige à réparer le matériel-outil jusqu'à concurrence de 100%. Tant il est vrai que souvent la machinerie, à cause de l'esprit de lucre, est souvent mieux traitée que l'homme qui l'utilise et qui la sert.



UTILE A LA SOCIÉTÉ

L'épargnant rend service à la société en ne lui devenant pas à charge.

Celui qui met de côté une proportion raisonnable de son revenu, afin de s'assurer une paisible vieillesse, est un bienfaiteur public, car il épargne à la communauté le coût de lui venir en aide advenant les jours sombres.

Au contraire, celui qui a toujours vécu au jour le jour, qui n'a pas eu la prudence de se constituer un fonds d'économies, s'expose à devenir un fardeau pour la collectivité.

En mettant de côté une partie de son revenu, l'épargnant se rend service à lui-même d'abord et à la société dont il est partie intégrante.

Déposez régulièrement une partie de vos revenus à

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

OÙ LES ÉPARGNANTS DÉPOSENT

Garriguet dans son « Régime du travail » Tome 11, pense de même. Page 14, il déclare: « Peu à peu, s'est fait jour l'idée qu'il est équitable de renverser les rôles et de tenir le patron pour responsable toujours, sauf quand il peut prouver qu'il y a eu faute grave de la part de l'ouvrier... » « Les Socialistes, les Catholiques et l'École de Liège (antithèse de l'École libérale d'Angers) et les Démocrates chrétiens ont, au contraire, applaudi à cette notable amélioration de la législation ouvrière. Ils l'ont considérée comme un grand progrès et un grand acte, non seulement de sage prévoyance, mais encore d'équité sociale. C'est eux qui sont dans le vrai... » Les adversaires de la législation actuelle sur les accidents de travail trouvent tout naturel que le propriétaire d'une usine soit considéré par la loi comme responsable de tous les dommages qui sont causés à des tiers par son industrie. S'ils sont conséquents avec eux-mêmes et leurs principes, ils doivent admettre cette responsabilité encore plus quand le dommage est causé à un ouvrier qui se consacre à la prospérité de cette industrie et a été atteint au moment où il travaillait pour elle. L'accident n'est en réalité qu'un dommage causé à l'ouvrier par l'industrie à laquelle il prête son concours. »

EXIGEZ la marque "AUBRY" sur vos ustensiles de cuisine; ils sont reconnus pour avoir une très grande durabilité et nos cinquante-et-une années d'expérience les placent parmi les meilleurs sur le marché. — En vente chez les principaux quincailliers.

A. AUBRY & FILS, Limitée

Maison fondée en 1874.
Incorporée en 1914.

2340 DELORIMIER, MONTRÉAL

Chs Antoine, dans son « Cours d'Économie Sociale », page 658 expose la même doctrine.

Il ressort de là que si l'industrie est responsable, elle doit porter elle-même, à l'exclusivité de tout autre, le fardeau de la compensation. L'assurance n'intervient dans ce cas qu'accidentellement. C'est dans le but de mieux répartir les risques et d'assurer la solvabilité des employeurs responsables, que les gouvernements obligent ceux-ci à s'assurer.

Il ressort aussi que le fait de la responsabilité patronale en matière d'accidents n'est pas plus du domaine de l'assurance sociale stricte que le fait de la responsabilité publique des chauffeurs d'automobiles.

Les assurances sociales proprement dites sont afférentes aux risques mala-



Les imprimeurs de la « Vie Syndicale » font une spécialité de rapports, périodiques, revues. Bon ouvrage exécuté à prix raisonnables, **DANS LE TEMPS CONVENU**. Corrections réduites au minimum par la compétence du personnel.

✕ ✕

Thérien Frères ^{LIMITÉE}

Imprimeurs-Éditeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, MONTRÉAL

(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HARbour *5288

die, vieillesse, invalidité prématurée, décès et même chômage. On les appelle « sociales » parce qu'elles couvrent généralement une partie très notable de la société, à savoir les économiquement faibles. A ces assurances sociales, il est nécessaire que l'ouvrier, bénéficiaire immédiat, soit appelé à contribuer; elles le protègent contre des risques qui lui incombent normalement. Il convient aussi que les employeurs y participent, comme pour compenser la prétendue impossibilité où ils sont de donner le salaire familial qui permet à l'ouvrier de se couvrir lui-même contre les risques mentionnés. Il convient enfin que l'Etat, dans un but de paix sociale et d'aide à l'initiative privée déficiente, y participe aussi généreusement que possible.

On saisit bien, j'espère, la distinction réelle et fondamentale qui existe entre une loi de compensation des accidents et les assurances sociales proprement dites. La loi de compensation pré suppose un droit strict à la réparation. Les assurances sociales sont du domaine de la prévoyance sociale organisée collectivement.

Nous pourrions soulever d'autres points touchés dans cette série d'articles; coût de l'assurance collective mutuelle très inférieur à celui de l'assurance de compagnie privée; prétendus abus de la compensation des maladies industrielles. Nous devons limiter cet article aux cadres matériels de notre revue.

En terminant, nous aimons à déclarer qu'aucun motif de contradiction ne nous a poussé à faire ces réserves, mais bien uniquement le désir de faire connaître la doctrine sociale catholique généralement acceptée.

GÉRARD TREMBLAY.

Tél.: UPtown 5042

E. DUSSAULT

ENTREPRENEUR

Lattage et tringlage métallique

1008 Edifice Keefer

1440, rue Ste-Catherine Ouest

MONTREAL

Téléphone: UPtown 5220

ALBAN JANIN,
Président et directeur-gérant.

A. JANIN BUILDING CO. LIMITED

(Successeurs de Robertson & Janin Co Ltd.)

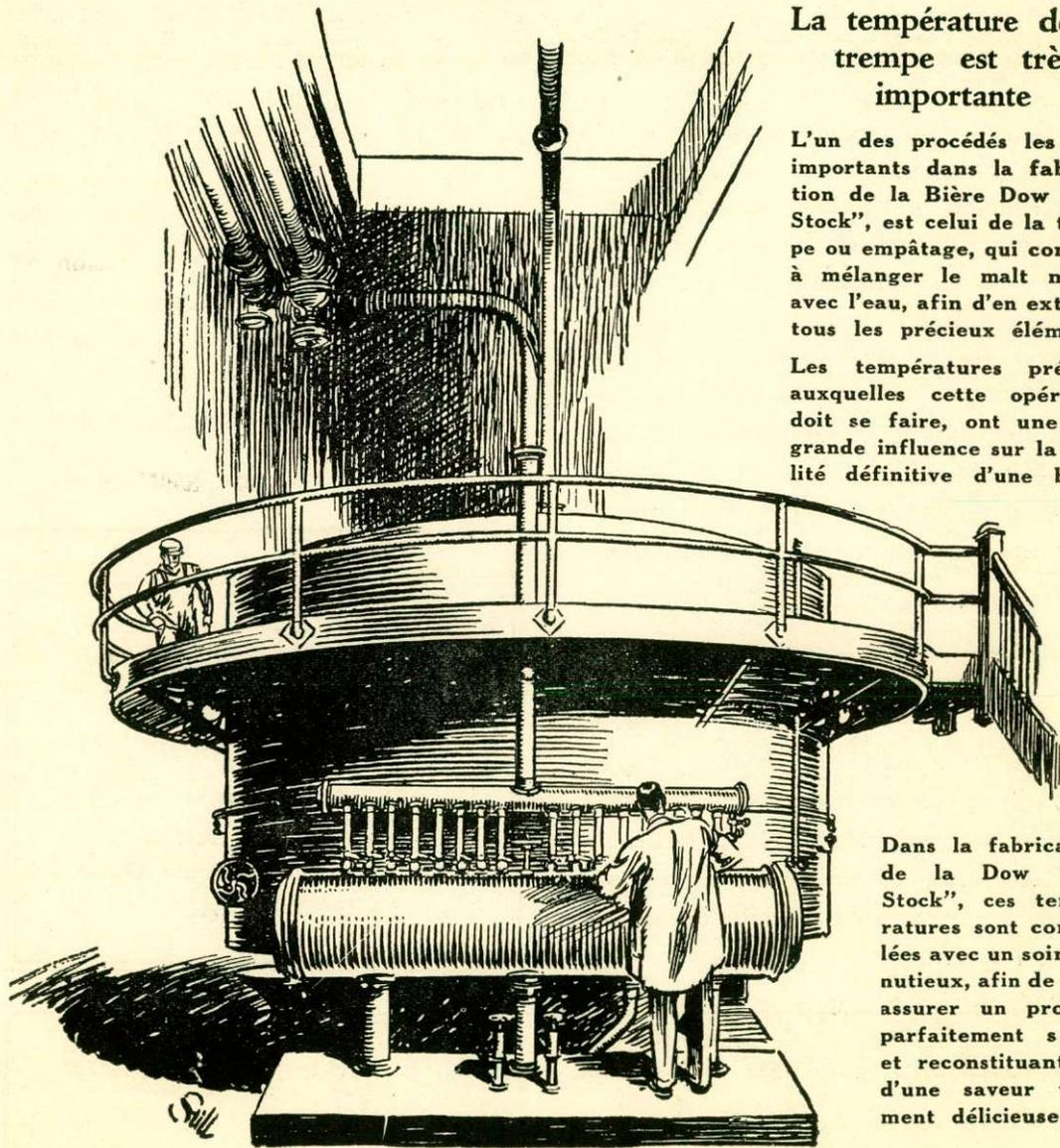
ENTREPRENEURS

1460, SHERBROOKE OUEST (près Mackay)

MONTREAL

Et voilà!

L'histoire d'une bière



La température de la trempé est très importante

L'un des procédés les plus importants dans la fabrication de la Bière Dow "Old Stock", est celui de la trempé ou empâtage, qui consiste à mélanger le malt moulu avec l'eau, afin d'en extraire tous les précieux éléments.

Les températures précises auxquelles cette opération doit se faire, ont une très grande influence sur la qualité définitive d'une bière.

Dans la fabrication de la Dow "Old Stock", ces températures sont contrôlées avec un soin minutieux, afin de vous assurer un produit parfaitement sain et reconstituant, et d'une saveur vraiment délicieuse.

Bière **Dow**
Old Stock

UNE INVITATION!

Visitez la brasserie Dow, 1000 rue Notre Dame Ouest, Montréal, entre 10 heures a. m. et midi; ou 2 à 5 p. m., tous les jours de semaine, le samedi excepté. Vous pourrez y examiner l'outillage dont nous parlons ici.

LA VITALITÉ SYNDICALE CATHOLIQUE

L'abondance des matières nous a empêché de publier plus tôt cette intéressante allocution de M. l'abbé Boileau prononcée à la soirée d'ouverture du Conseil Supérieur, présidée par Sa Grandeur Mgr Gauthier. Ce discours forme un document très précieux puisqu'il résume les activités des Syndicats Catholiques jusqu'en date du 21 janvier 1931.

* * *

Janvier 21, 1931.

Monseigneur,

RR. Pères,

Messieurs,

C'est grande fête pour nos ouvriers, chaque fois que vous daignez vous assujettir à gravir les innombrables degrés de notre interminable escalier pour apporter à tous les ouvriers de Montréal et aux militants du syndicalisme catholique de votre diocèse l'appui de votre bénédiction et l'énergique stimulant de votre éloquente parole. Mais cette année, Monseigneur, nos coeurs vous désiraient avec plus d'anxiété, parce que nous avons, il me semble, plus de choses à vous dire.

Plus de réalisations à exposer.

Plus de raisons d'espérer à formuler.

Et surtout, puisque votre précieuse collaboration s'est manifestée d'une manière toujours plus explicite et plus efficace, nous avons des motifs plus pressants de vous exprimer notre profonde reconnaissance.

Du bilan général de nos activités durant 1930, nous pourrions dire, à l'instar du Divin Maître, que les groupements que la Providence nous a confiés, nous les avons conservés. Et je puis ajouter, (c'est notre consolation), que non seulement nous les avons conservés, mais que nous les avons fait grandir presque tous.

Certes ! la dépression économique a ralenti notre marche vers le progrès, mais elle ne l'a pas entravée.

Dans la construction, nous avons fait de belles conquêtes. Des entrepreneurs qui nous étaient indifférents sont maintenant devenus des protecteurs assidus et sincères, si bien qu'ils emploient exclusivement la main-d'oeuvre syndicale dans tous leurs travaux.

Plusieurs d'entre-eux ont formé, avec un groupe d'architectes, un syndicat patronal ayant pour mot d'ordre l'expansion des Syndicats catholiques dans le monde du travail.

Quelques-uns d'entre eux sont allés vous voir, Monseigneur, et vous avez pu constater combien ils étaient convaincus de l'importance de notre oeuvre et avec quel zèle admirable ils s'intéressaient à nos succès. Cette collaboration a concouru à augmenter nos effectifs et à atténuer la crise du chômage chez les nôtres. Nous pouvons dire avec fierté que à peu près tous les édifices catholiques sont construits par nos ouvriers syndiqués.

Nous avons fait sur ce terrain des progrès considérables.

Naturellement, notre pensée se tourne vers Votre Grandeur, qui fut le principal artisan de ce beau résultat.

Nous sommes témoins que vous n'avez pas ménagé les exhortations ni les démarches depuis huit ou neuf ans. Les effets se font maintenant sentir et ils sont pleins d'espérance pour l'avenir. Nous vous en sommes reconnaissants.

* * *

Reconnaissance aussi pour votre aide dans notre campagne pour faire cesser le travail du dimanche dans les boulangeries. On peut dire que les institutions religieuses ont fait bloc pour seconder notre appel. Et cette unanimité a réveillé en sursaut ceux qui dormaient paisiblement dans leur sécurité.

Nous avons tout essayé, l'appel à la conscience patronale, le secours de la loi, nous avons échoué partout. Mais la menace de perdre la clientèle est arrivée comme un coup de feu dans la nuit. Ce fut une véritable alerte. Nos bureaux furent assiégés et les boulangers faisaient leur coulpe comme de bons pénitents.

Il reste à faire fermer les non-catholiques. Nous allons retourner devant les tribunaux, mieux armés, et j'espère que nous gagnerons enfin de faire respecter les droits de Dieu dans cette ca-

tégorie du travail. Nous ferons entrer par là de la piété et de la joie dans bien des foyers. Laissez-moi vous citer cette lettre que nous recevions d'une mère chrétienne, ces jours derniers, elle résume admirablement le but de nos efforts :

Montréal, 15 décembre 1931.

Monsieur,

Permettez-moi de vous remercier pour la campagne que vous avez entreprise en faveur de la cessation du travail du dimanche chez les ouvriers boulangers. Etant fille d'un boulanger et la femme d'un boulanger, ayant une nombreuse famille, c'est vous dire que je vous suis beaucoup reconnaissante. Voilà deux semaines que mon mari ne travaille plus le dimanche que déjà on s'aperçoit d'un changement dans notre vie de famille à l'avantage de tous.

Encore une fois, merci du plus profond de mon coeur.

* * *

La grande douleur, dans votre sollicitude pastorale, Monseigneur, c'est bien, j'imagine, le spectacle du travail sournois et pervers des auteurs du communisme qui se glissent au milieu de notre bon peuple comme des loups dans une bergerie pour semer le carnage dans le monde des âmes. C'est l'effort le plus perfide et le plus dan-

Tél.: LANcaster 8141.

Etablie Sept. 1889 — Incorporée 1902

Larivière
INCORPORÉE

Ferronneries, Plomberies,
Peintures, Vitres.

3715, Boulevard ST-LAURENT
(Près l'Avenue des Pins)

Tél. FRontenac 9343

K. C.

SATISFACTION GARANTIE

ERNEST MEUNIER

Marchand Tailleur

~ ~

994 Est, rue Rachel, MONTRÉAL
(2ème porte du Parc LaFontaine)

gereux jamais tenté pour déchristianiser le monde.

On présente le joug le plus excécrable au prolétariat sous un aspect trompeur. On lui promet la sécurité, la vie facile, la plus basse licence à tous ses instincts, et l'on exige comme condition de tous ces « bonheurs », le reniement de sa foi ! Trahir la foi chrétienne, c'est là la condition essentielle, primordiale de l'entrée dans le paradis communiste.

Ce devrait être un mouvement économique, mais ce n'en est pas un, ce devrait être un mouvement social, mais ce n'en est pas un, c'est un mouvement essentiellement anti-chrétien. Il fait la guerre à Dieu ! C'est là son premier soucis et c'est pourquoi l'on a dit que le Communisme était la franc-maçonnerie habilement adaptée aux appétits du peuple.

Nous partageons votre souci en face de cet ennemi nouveau, parce que nous savons le prix que tout chrétien doit accorder au salut, ne fût-ce que d'une seule âme. Aussi avons-nous porté nos efforts vers une oeuvre qui pourra enlever le mal dans sa racine, une oeuvre extrêmement populaire et qui promet d'apporter des fruits en peu d'années. Je veux dire l'oeuvre de la Jeunesse Ouvrière catholique.

Cette oeuvre a pour mission de pourvoir à la formation morale, religieuse, sociale et professionnelle, non pas d'une élite, mais de tous les jeunes travailleurs. Elle veut les tirer de leur isolement, les aider à s'instruire, à se défendre et à se protéger. Placer leur frêle jeunesse dans cette atmosphère chrétienne où ils puissent vivre, agir et rayonner dans leur milieu.

Nous fondons de grandes espérances sur cette oeuvre naissante et je crois qu'elles ne sont pas illusoire.

La Jeunesse Ouvrière est fondée dans quatre paroisses et elle se chiffre déjà au nombre de trois cents passé.

Nous ferons bientôt un petit Congrès et nous comptons vous montrer cette belle jeunesse dans toute son exubérance.

Tél.: CHerrier 5757.

J. W. D'ARAGON
Boulangier

Spécialité: Pain pour diabétiques et
et dispeptiques.

4653 rue CHISTOPHE-COLOMB

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

Ce qui est le trait proprement distinctif de l'année 1930 à l'égard de notre mouvement syndical, c'est, je crois, la collaboration dévouée qui nous est venue du dehors. J'ai cité tout-à-l'heure des exemples.

La plus efficace et celle à laquelle nous attachons le plus de prix est la vôtre, Monseigneur.

Aussi, le mouvement tout entier veut-il vous exprimer sa vive gratitude pour votre allocution de la messe de minuit du Jour de l'An, à votre cathédrale.

On nous dit que ce discours est le prologue d'une lettre circulaire qui paraîtra bientôt pour défendre les droits légitimes du travail et inviter les ouvriers catholiques à se grouper ensemble sous l'égide de l'Eglise.

Ce sera un geste d'une très grande envergure et d'une très grande portée morale. La classe ouvrière vous saura gré, encore une fois, d'avoir bien voulu vous pencher sur ses misères pour essayer de les soulager. La *Semaine religieuse de Montréal*, par la plume avertie de M. le chanoine Harbour, fait écho en ce moment à votre parole en donnant des articles tout à fait au point sur le « salaire » et le contrat de travail qui créera dans son milieu une unité de vue des plus désirables.

Nous la félicitons de tout coeur.

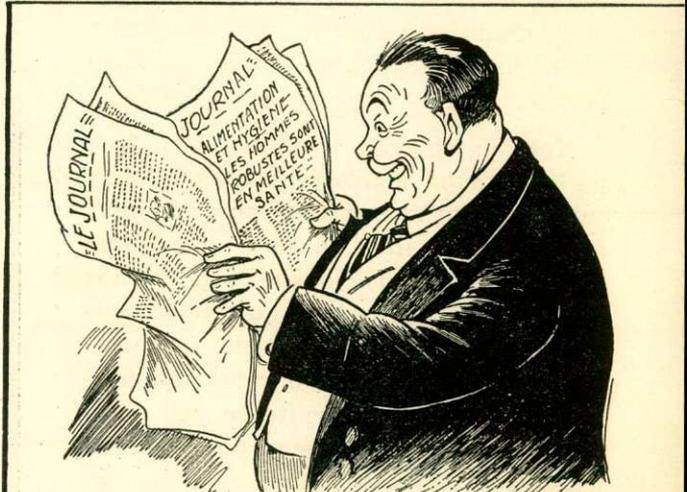
* * *

Me tournant, maintenant vers ces nobles délégués de nos grandes communautés religieuses qui forment notre Conseil Supérieur des Syndicats catholiques de Montréal, comment ne pas nous féliciter de cette collaboration qui assume l'as-

T'a' pas ?



Tas-pas déjà rencontré un de ces efflanqués à figure de carême, qui sont toujours portés à s'inquiéter de la corpulence des autres —



—mais le soir, tu lis dans ton journal que les hommes corpulents sont en meilleure santé que les maigres.

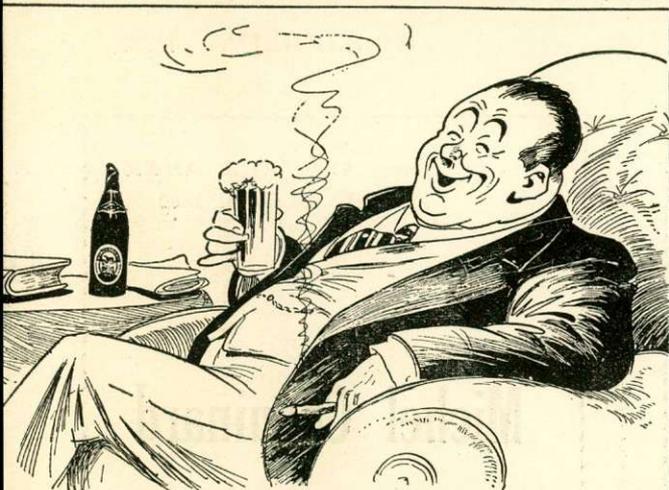
dites simplement —

“ *Bière Blac* ”

par — RACEY —



puis un autre, qui te recommande de te mettre au régime sans tarder —



Est-ce qu'après cela, une bonne bouteille de BLACK HORSE ne met pas le comble à la satisfaction?

122 A

Black Horse Dawes.
S.V.P. !

pect d'un faisceau solidement lié autour de notre groupement ouvrier catholique.

Ils nous apportent l'appui moral de leur personnalité, et la lumière de leur savoir. Ils nous sont, à tout point de vue, d'un secours précieux.

Une rafale d'événements a dispersé presque totalement les membres du Conseil de l'an dernier: Mgr Villeneuve a été appelé par le Souverain Pontife à la Principauté de l'Eglise; le R. P. Maltais partira bientôt pour l'étranger; le bon Père Léon Lebel est absorbé par son immense Oeuvre catholique des Agriculteurs; le Père Parent est retenu par des fonctions multiples qui ne lui laissent pas de loisirs. Seul, et nous en remercions le ciel, seul de l'ancien Conseil, le R. P. Forest nous reste. Nous espérons bien le garder longtemps, car nous nous demandons comment nous pourrions désormais nous priver de son affabilité et de sa haute science.

J'ai donc, Monseigneur, à vous présenter un sang nouveau; il est généreux et d'une grande vitalité.

La Compagnie de Jésus nous envoie l'un de ses professeurs les plus distingués dans la personne du R. Père de Lery; l'Ordre des Frères Mineurs nous offre le R. Père Auger, ancien élève des sciences sociales de Louvain; les RR. Pères Oblats nous ont doté d'un ami très cher, ancien aumônier des Syndicats de Hull, le R. Père Bonhomme. Et les Pères de Ste-Croix nous favorisent de la haute personnalité du R. Père Elphège Hébert, procureur de l'Oratoire St-Joseph.

Le R. Père Pintal nous était donné par les RR. Pères Rédemptoristes, mais la maladie l'empêchera de se joindre à nous, nous en sommes désolés et formons des vœux pour son rétablissement.

Il sera, je crois, Monseigneur, difficile d'errer sur la doctrine, appuyés, comme nous le serons encore cette année, par de si nobles représentants de nos grandes institutions religieuses.

Nous poursuivrons, pleins de confiance, notre travail d'organisation.

Nous continuerons d'appliquer nos efforts à libérer notre peuple de l'idéologie étrangère, dont la folie culminante se manifeste par la chimère parricide de Moscou.

Damien Boileau, Prés. et Gérant, Rés.: 243,
McDougall, Outremont, ATlantic 4279.
Aimé Boileau, J.-E. Remillard,
Vice-Prés. Sec.-Trés.

DAMIEN BOILEAU, Ltée

Entrepreneurs généraux

Spécialité: Edifices religieux

Téléphone: MArquette 7806
Edifice "Trust & Loan"

30, rue St-Jacques, Montréal

C. BRUNET, A. PELLETIER,
Président. Vice-président.
J. BRUNET, H. DUBOIS,
Dir.-gérant. Dir.-secrétaire.

LA CIE J. & C. BRUNET

Limitée

Plomberie, Couverture, Electricité,
Chauffage à Eau Chaude et
à Vapeur, Gaz.

1095, BOUL. SAINT-LAURENT
Téléphone: LAncaster 7700-3378.

Nous continuerons de vivifier notre peuple avec les principes de la foi et les enseignements de l'Eglise.

Nous continuerons de poursuivre le triomphe des causes ouvrières dans les limites de la justice, de l'ordre et de la discipline.

Nous continuerons de maintenir l'idéal de notre pays, qui est dans la foi inébranlable, dans les hautes destinées de notre race et dans sa mission divine d'évangélisation.

Nous continuerons, en un mot, à joindre nos efforts à toutes les autres classes de la société pour édifier la grandeur matérielle et morale du Canada, notre patrie.

AIMÉ BOILEAU, PTRE.

Rés. 4700, RUE ADAM
Tél.: CLairval 1809

Michel Chouinard

Entrepreneur

Ferblantier Couvreur.
Corniches de toutes
sortes, une spécialité.

3935 - 3937, RUE ADAM,
(Coin Orléans)
Tél.: CLairval 3124

QUELQUES NOTES

Le machinisme.

Dans son Encyclique *Rerum Novarum*, le Pape Léon XIII mentionne le développement du machinisme au nombre des causes de notre malaise social.

Le progrès de l'industrie, dans la pensée de l'Eglise, n'est pas un mal. S'il avait allégé le fardeau de l'ouvrier, s'il avait diminué ses longues heures d'ouvrage, s'il lui avait donné plus de confort et plus de temps pour jouir de la paix de son foyer et pourvoir au développement de son intelligence, s'il avait contribué à lui donner le « minimum de bien-être nécessaire à la vertu » l'Eglise s'en serait grandement réjouie. Le progrès du machinisme, au contraire, en aggravant la misère de l'ouvrier et en livrant le travailleur à « la merci de maîtres inhumains » fut la cause de la rupture des classes et l'une des premières causes de l'apostasie des masses, jetant ainsi le monde, comme le dit Léon XIII, en un redoutable conflit.

Avant l'installation de la grande machine, l'industrie était plutôt une entreprise familiale où l'ouvrier travaillait au côté de son maître, partageait ses repas et vivait de sa vie. Avec la machine à vapeur tout s'est concentré : l'outillage autour de la force motrice, l'ouvrage autour de l'outil, les ouvriers autour du lieu de travail aux heures d'ouvrage d'abord puis bientôt après les heures d'ouvrage.

La machine, loin d'être la servante de l'ouvrier, devint sa maîtresse. D'elle, le travailleur dépendi absolument, et le

jour où elle lui refusa du travail, ce fut la faim et la misère. Le travailleur, privé depuis la Révolution d'organisations professionnelle et soumis à des patrons professant la doctrine du laisser faire, assista impuissant à la diminution des salaires. La femme et l'enfant, pressés par la faim, envahirent l'usine et ruinèrent leur santé pour s'assurer un morceau de pain.

La concentration des instruments de travail entraîna la concentration des capitaux anonymes. Des milieux purement ouvriers se formèrent. L'intimité entre le patron et l'ouvrier disparut ; la distance se fit plus grande entre eux ; les intérêts devinrent opposés et l'hostilité s'accrut de jour en jour.

L'état de misère immérité où se trouva l'ouvrier, son hostilité envers le patron furent le terrain tout préparé dont surent profiter les révolutionnaires pour soulever la classe ouvrière contre le patronat. Ils répétèrent aux masses que l'ouvrier était victime de l'injustice, qu'on violait ses droits, qu'il fallait détruire la société pour la refaire sur des bases nouvelles, que le peuple souverain dans la sphère politique ne pouvait pas souffrir d'être misérable dans la sphère économique et qu'il fallait instituer à côté de la démocratie politique, la démocratie économique et sociale.

Convaincus de leurs droits et de leur force, plus encore trompés par les sophistes, les ouvriers se groupèrent, exigèrent à bon droit des conditions de travail plus raisonnables, firent grèves sur

grèves aux patrons qui s'y opposèrent et se mirent à la conquête de la souveraineté économique en écrasant le capital.

Dans cette lutte avec la classe ouvrière, les patrons qui ne voulaient pas de la religion pour eux-mêmes ne craignirent pas de la sacrifier à leurs bourses et à leurs ambitions. Sans se soucier des enseignements de Léon XIII affirmant que l'ouvrier avait droit à un salaire raisonnable et au minimum de bien-être nécessaire à la vertu, les patrons, au nom de l'Eglise, prêchèrent au peuple la résignation à ces mauvaises conditions de travail et à ces salaires de famine. Devenu méfiant, l'ouvrier crut que l'Eglise s'opposait à toutes ses revendications et la considéra bientôt comme une ennemie.

Ainsi, le progrès du machinisme, aidé de l'égoïsme des patrons, en généralisant la misère eut pour résultat la séparation matérielle et morale des classes de la société et contribua grandement à éloigner la classe ouvrière de la religion catholique.

* * *

Pour les Jocistes.

Le dernier numéro de la *Vie Syndicale* donnait l'origine de nos lois sur le travail des enfants et des adolescents.

Le jour :
HARbour 4254

Le soir :
ATlantic 4854

Tremblay, Delorme & Cie

Assureurs

Feu - Accidents - Automobiles
Responsabilité patronale - Vol

ÉDIFICE VERSAILLES
MONTRÉAL

Les raisons alléguées par les gouvernements pour limiter l'emploi de la main-d'oeuvre juvénile sont la santé, l'éducation et la fréquentation des classes. Aujourd'hui, nous donnerons un résumé de nos lois provinciales concernant la fréquentation des écoles.

Les provinces, à ce sujet, se divisent en trois classes: Québec, qui n'a aucune loi relative à la fréquentation des écoles, mais qui, en 1919, par un amendement à la loi des Etablissements Industriels, a prohibé, dans tout métier ou industrie, l'emploi d'enfants au-dessous de 16 ans s'ils ne savent pas lire ou écrire couramment ou s'ils ne fréquentent pas l'école du soir; le Nouveau-Brunswick, qui a rendu l'assistance aux écoles obligatoire seulement dans Frédéric-ton, New-Castle, Chatham, St-Jean et Marysland, laissant aux districts ruraux et urbains le pouvoir d'accepter la loi d'assistance obligatoire et de déterminer la durée du temps et l'âge de l'enfant; les autres provinces et le Yukon, qui ont généralisé l'assistance obligatoire.

Nos lois relatives à la fréquentation obligatoire des écoles se sont développées graduellement dans toutes les provinces. Voyons leur début, leur état actuel et leur tendance.

Leur début. — Au début, nos lois n'avaient pas une grande portée.

Elles permettaient aux enfants de quitter l'école à des âges très bas; ainsi, Ontario en 1871, la Colombie-Britannique en 1876, la Nouvelle-Écosse en 1883, l'Alberta et la Saskatchewan en 1888 et le Youkon en 1902 fixaient à 12 ans l'âge minimum où l'enfant pouvait discontinuer ses études.

Elles obligeaient l'enfant à assister à l'école qu'une partie de l'année: quatre mois en Ontario (1871), six mois en Colombie-Britannique (1876), six mois en Nouvelle-Écosse (1888), douze semaines chaque terme dans l'Île du Prince-Édouard (1877), 100 jours en Saskatchewan (1909) et 16 semaines dans le Youkon (1902).

Elles n'étaient presque jamais appliquées, bien qu'elles comportaient des pénalités contre leurs violateurs.

Leur état actuel. — Dans la suite, on a donné plus d'extension à ces lois.

On a élevé l'âge requis pour quitter l'école: la loi du Prince-Édouard fixe de 7 à 13 ans; celle de la Nouvelle-Écosse, de 6 à 16 ans dans les villes et de 7 à 14 ans dans les districts; celle du Nouveau-Brunswick, de 6 à 14 ans dans les lieux où l'assistance est obligatoire; celle d'Ontario, de 8 à 16 ans; celle du Manitoba, de 7 à 14; celles de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, de 7 à 15.

On a rendu l'exemption plus difficile, la restreignant à des cas comme ceux-ci: mauvaises conditions physiques ou mentales, longue distance de l'école, autre moyen d'éducation. Les Provinces Maritimes reconnaissent la pauvreté comme raison suffisante. L'Île du Prince-Édouard, le Manitoba et la Colom-

bie-Britannique exemptent l'enfant qui a complété son cours d'école publique; l'Alberta, celui qui a dépassé son 8^e degré; l'Ontario, celui qui a pris son immatriculation; la Nouvelle-Écosse, celui qui, âgé de 12 ans, a passé son septième degré ou qui, âgé de 13 ans, a un réel besoin de travailler.

Excepté dans l'Île du Prince-Édouard et la Colombie-Britannique, on a aussi prohibé sous peine d'amende variant de \$10 à \$100.00 ou d'emprisonnement, l'emploi pendant les heures de classe de tout enfant en âge d'aller à l'école.

On a exigé la fréquentation de l'école pendant le terme entier. C'est le cas de la Colombie-Britannique; de Summerside et Charlottetown dans l'Île du Prince-Édouard; de Frédéricton, St-Jean, New-Castle, Chatham et Marysland dans le Nouveau-Brunswick; l'Alberta, le Manitoba et l'Ontario exemptent pour une période de six semaines l'enfant dont le travail est nécessaire à la culture, au soin de la maison, à son propre soutien ou à celui de ses parents. L'adoption de la loi des accidents du travail, de pension aux mères, aux soldats, aux vieillards a rendu les cas d'exemption beaucoup moins fréquents.

On a enfin fait la nomination d'officiers locaux et provinciaux chargés de faire respecter la loi.

Leur tendance. — Aujourd'hui, il existe une tendance de plus en plus accentuée, celle d'établir des classes spéciales pour les enfants en retard. Lorsqu'un enfant n'est pas assez avancé à cause d'un défaut moral ou physique, il reçoit des examens et traitements spéciaux, des professeurs, des manuels et des guides de métiers spéciaux.

Toutes ces lois ont contribué grandement à augmenter le nombre d'enfants dans les écoles.

LÉONCE GIRARD.

Tél.: AMherst 1788

Jetté & Lespérance, Ltée

*Entrepreneurs en Chauffage
et Plomberie*

Spécialités : Plans de pouvoir

Nous fournirons nos propres
:: plans, si désiré. ::

2114, RACHEL E., MONTRÉAL

A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

Au Conseil Supérieur :

A sa réunion du 23 février, le Conseil Supérieur a endossé la résolution adoptée au Conseil Central relativement à la politique, à savoir que les Syndicats Catholiques comme corps ne font pas de politique, mais qu'ils ne peuvent pas défendre à leurs membres de faire de la politique si c'est là leur désir. Le Conseil Supérieur a aussi élaboré un programme d'action positive en vue d'arrêter la marche du communisme.

* * *

Au Conseil Central

« Il est du devoir du mouvement ouvrier catholique national dans cette province de protester contre la violation de l'esprit de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord par le premier ministre Anderson de la Saskatchewan, dont le gouvernement, après avoir appliqué une politique antireligieuse, a maintenant déclaré la guerre à l'usage du français comme moyen d'enseignement. C'est la lutte classique de l'anglicisation des nôtres. Après la Saskatchewan, ce sera le tour des autres provinces. Nous devons protester avec énergie et toutes nos associations nationales, en premier lieu la Société St-Jean-Baptiste, doivent se faire un devoir de déclencher un mouvement de dénonciation de cette politique. Plusieurs des nôtres ont remué ciel et terre, lors de l'incident Cotton; il est urgent que ceux-ci montrent la même énergie à la dénonciation d'un péril évidemment plus grave. » C'est en ces termes et au milieu des applaudissements

frénétiques de 80 délégués syndicaux à l'assemblée du Conseil central, que l'abbé Aimé Boileau, directeur des Oeuvres sociales et aumônier général des syndicats, a dénoncé la politique antifranaçaise de M. Anderson. Un voeu a été immédiatement rédigé et transmis par M. L. Lanoix, délégué au Conseil, au Congrès général de la St-Jean-Baptiste, siégeant le soir même, c'est-à-dire jeudi, le 12 mars.

Les délégués au Conseil ont unanimement adopté, à la suggestion du délégué G. Tremblay, une résolution générale de félicitations et l'entier appui aux diverses hiérarchies de notre administration publique pour la lutte entreprise contre le bolchevisme russe: 1o. au gouvernement fédéral, qui a décrété l'embargo sur l'importation des produits russes; 2o. au gouvernement provincial qui, à la suite de la motion David, a demandé cet embargo et la lutte contre la propagande subversive des Soviets; 3o. à l'administration municipale qui a appuyé également la décision du gouvernement fédéral. Des lettres seront envoyées par M. J. Granger, secrétaire-correspondant, aux chefs des diverses administrations dans le sens indiqué.

C'était une séance générale d'élection des officiers du Conseil central. Tous les délégués ont présenté des créances nouvelles; 125 lettres ont été acceptées, 80 délégués assistaient. Les charges de président, 2e vice-président, secrétaire-archiviste, secrétaire - correspondant, trésorier, ont été contestées.

Il y a eu acclamation pour les autres charges.

Voici le résultat du vote : président, Clovis Bernier, réélu; 1er vice-président, Osias Filion, acclamation; 2e vice-président, E. Lamontagne, réélu; secrétaire-archiviste, J. E. Gamache, élu; secrétaire-correspondant, Jean Granger, réélu; secrétaire-financier, G. Tremblay, acclamation; trésorier, P. Girard, élu; statisticien, L. Girard, acclamation; commissaire - ordonnateur, E. Ouellette, réélu; sergent d'armes, J.-E. Beauregard, acclamation; délégué fraternel à Lachine, G. Jetté, acclamation.

M. J.-P. Malo a rempli le rôle de président d'élection; M. A. Bertrand, secrétaire d'élection; scrutateurs, MM. J. Gagnon, J. Granger, A. Guimond.

M. Alf. Charpentier a été élu délégué du Conseil à la journée catholique des anciens retraitants qui aura lieu le 30 mai prochain à Rimouski.

Le Conseil a voté des félicitations au R. P. Guitton, S.J., qui a donné la magnifique conférence que l'on sait sur l'excellence du syndicalisme catholique, rempart puissant contre le bolchevisme; également au R. P. Archambault, S.J., qui a organisé cette conférence.

La correspondance reçue était volumineuse. Le Conseil a décidé d'autori-

ser M. Tremblay, secrétaire général, à fournir la publicité demandée à la Commission industrielle de Montréal. La Commission des tramways et la Compagnie des tramways ont répondu aux plaintes adressées par le Conseil à la Compagnie contre quelques déficiences du service. Commission et Compagnie ont répondu que le service a gardé son efficacité; qu'elles ont donné tous les renseignements nécessaires à M. Tremblay; qu'en plus, elles seront heureuses de recevoir les suggestions et les plaintes précises des syndiqués et d'y faire droit, s'il y a lieu.

Le Conseil, à la demande du Syndicat du chantier municipal, a endossé unanimement la proposition de M. Alfred Mathieu, membre de l'exécutif, qui veut fixer la journée de travail à 8 heures et un rajustement des salaires suffisant. Une lettre sera envoyée à cet effet.

Une demande d'appui de l'Association des Citoyens du quartier Laurier, dans son projet de faire réduire de trois à un mois l'avis de déménagement, a été référée à l'exécutif.

Le Conseil a donné son adhésion à la campagne entreprise en vue de faire béatifier la Rév. Sr Marguerite Bourgeoys. Les délégués ont signé la pétition.

M. l'abbé Boileau a souligné le succès de la bénédiction du drapeau des pompiers à l'occasion de la fête St-Jean de Dieu; il félicite M. Alfred Charpentier, pompier, de son beau travail d'apostatolat.

Sur une interpellation du délégué Filion, M. C. Bernier, président, note qu'il a appuyé la seule revendication

Tél.: CRescent 4167-68

J. A. ST-AMOUR, Ltée

Entrepreneurs Electriciens

6575, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL

suivante des médecins, relativement au bill des compensations des accidents du travail: « le libre choix du médecin ».

* * *

Pèlerinage à Rome

Les syndicats catholiques de Montréal seront représentés au pèlerinage organisé par la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, à l'occasion du 40ème anniversaire de l'Encyclique *Rerum Novarum*. Quatre ou cinq délégués représenteront le mouvement ouvrier catholique de Montréal. Des invitations de Rome ont été reçues et il importe, déclare M. l'abbé Boileau, que les uniques syndicats catholiques de l'Amérique du Nord soient représentés dignement, à Rome. Les pèlerins partiront le 28 avril prochain, pour revenir à la mi-juin. Le coût du voyage, tout compris, est de \$510.

Journée sociale

La journée sociale annuelle des syndicats catholiques aura lieu le 26 avril prochain à la Villa St-Martin. M. E. Lamontagne, président de l'Union des postes, sera le conférencier.

* * *

Messe anniversaire

La messe anniversaire de fondation du Conseil Central des syndicats catholiques sera célébrée, dimanche, le 22 mars prochain, à 9 heures a.m., à la chapelle N.-D. de Lourdes, rue Ste-Catherine, près St-Denis. Le R. P. Auger, O.F.M., donnera le sermon. M. l'abbé Boileau officiera. Tous les syndiqués sont invités à cette traditionnelle cérémonie. On célèbre, cette année, le 11ème anniversaire. Qu'on vienne en foule et qu'on en parle aux réunions syndicales.

ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le

Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, Etc., Etc. Pour tous les âges et toutes les classes.

EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 2234, rue St-Antoine, Montréal.

5, rue Sainte-Isaure, Paris, France.
22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique.

13, Aldwych, W.C., London, England.
17, Front Street, Troy N. Y., U.S.A.

GRANDE DÉCOUVERTE

Lettre ouverte au Courrier de la Poste

Me permettez-vous de me prévaloir de la bienveillante hospitalité du « Courrier de la Poste » pour offrir en mon nom ainsi qu'au nom de plusieurs de mes confrères l'expression de notre sincère reconnaissance à un de vos plus illustres collaborateurs, dont je ne donnerai pas le nom ici, pour ne pas blesser sa modestie. Je vous dirai seulement qu'il a occupé le poste de président de l'Association des Employés des Postes de Montréal, ayant été détrôné par notre ami M. E. Lamontagne, dans une élection mémorable, il y a de cela deux ans.

Mais, au fait, pourquoi ce témoignage de reconnaissance ? Permettez que je vous raconte cela en peu de mots : notre homme a fait une découverte extraordinaire, oui, épatante !!! Après plusieurs entrevues avec des personnages éminents, des recherches laborieuses dans des laboratoires à lui seul connus, et d'épuisantes randonnées dans le labyrinthe de la comptabilité du Courrier Postal, notre savant a versé dans la biologie et découvre que nous sommes atteints, devrais-je vous le dire ? allons, puisqu'il le faut... il paraîtrait que nous souffrons du virus de la religion. Oui, depuis au-delà de cinq ans, sans le savoir nous sommes des malades, c'est sérieux, j'en ai eu froid dans le dos quand j'ai lu cette nouvelle dans le « Courrier de la Poste » de février. N'êtes-vous pas inquiets ? moi, j'en suis encore tout bouleversé... Pensez-y donc, nous nous mêlons de religion, quel danger pour la société et surtout pour

notre Association ! C'est effrayant... Comment a-t-on pu vivre si longtemps sans découvrir une si insidieuse propagande et surtout sans y perdre la santé, car, il faut bien l'avouer, avant cette découverte sensationnelle, je me portais bien.

Depuis... je me demande où ce chercheur a bien pu faire cette trouvaille, il insinue bien que ça nous vient de notre affiliation aux Syndicats Catholiques et Nationaux, mais de quelle manière s'est-il assuré de la vérité de ce qu'il avance, quelle preuve apporte-t-il à l'appui de son assertion, qu'est-ce qui lui fait croire que les Syndiqués sont des Ligueurs... de Guise ? Rien... rien... cela ne semble pas avoir d'importance, il ne paraît pas concevoir qu'après une fréquentation, une étude de cinq années, des arguments solides seraient plus convaincants qu'un article d'ébauche qui, entre parenthèses, aurait été mieux de ne pas paraître au « Courrier », décousu et renfermant la propre contradiction de la thèse qu'il énonce.

Maintenant, touchons à la supposée ingérence des Syndicats dans la politique, point délicat à traiter pour un employé civil; pourquoi l'auteur de l'article susmentionné feint-il d'ignorer que le mouvement syndical catholique a déclaré formellement être en dehors des luttes politiques ? Il ne va pas cependant jusqu'à refuser à ses membres de se mêler de politique sans engager les Syndicats, pour leur compte personnel et pourquoi en serait-il autrement ? L'entrée de l'Hon. M. Robertson dans un cabinet a-t-il provoqué un schisme

chez les Internationaux ? M. Draper, M. Moore ne font-ils pas de la politique dans un parti opposé ? De plus, de quel droit irais-je mettre obstacle à la carrière politique d'un homme de valeur, quand j'ai moi-même des amis à tendances conservatrices dans les Syndicats et qui demain occuperont, peut-être, des postes d'officiers, car ils ont les qualifications requises et pourront, par le fait même, être utiles à une cause qui peut nous être sympathique. Voyons, il faut être logiques et non pas prendre des vessies pour des lanternes. D'ailleurs, le chef de l'opposition provinciale, Son honneur le Maire Houde, n'a-t-il pas lui-même, dans un récent discours, eu le tact de faire la différence entre un Syndiqué et les Syndicats eux-mêmes en tant que corps organisé et indépendant des partis; il a même été jusqu'à

promettre de nouveau son appui à toute revendication des Syndicats sans égards aux préférences politiques de quelques-uns de ses adhérents, se doutant bien que ses amis, car il en a dans le mouvement, lui sauraient gré d'envisager la question de cette manière élevée et désintéressée.

A l'entendre (M. Mousseau-Drapeau), le cas serait tranché, car son avis est donné, tel un disciple d'Esculape, il n'a pas à donner de cours de physiologie à son patient. Mais le malheur, c'est que, dans les circonstances, je ne puis prendre pour argent comptant ce que notre charlatan nous prescrit.

Il fut un temps, et je ne suis pas le seul à le savoir, où son opinion des Syndicats et des principes qui les guident était très différente de celle qu'il exprime aujourd'hui; était-il sincère dans le temps ou ne l'est-il pas plus aujourd'hui qu'il ne l'était alors ? M'est avis que le motif est, tout cousu de fil blanc, comme il dit; serait-ce pour redorer son blason ? Tendez au noyé une paille, il s'y accrochera, s'y agrippera, mais je crains fort qu'en ce cas la paille ne se change en meule de moulin.

Par un syndiqué qui n'a pas peur d'afficher ses principes.

J.-P. MALO.

Tél.: AMherst 9480

A. DURIVAGE

BOULANGER

5276, RUE FABRE, MONTRÉAL

FRontenac 2314 1001 Demontigny
(coin St-Timothée)

Joseph Brazeau
MARCHAND

BOIS ET CHARBON

Qualité - Service - Quantité

Rés. 6879, St-Denis
Tél. CA. 0799

ALDÉRIC BLAIN, M.A.L.

de
Blain et Pinard, Avocats.
Immeuble Duluth, Ch. 22.

LAncaster 4469
84 Ouest, rue Notre-Dame
MONTRÉAL

PAR LES NOTRES ET POUR LES NOTRES

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

LIMITÉE

RUES STE-CATHERINE, ST-ANDRÉ, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE

Téléphone : PLateau 5151.



Gin Canadien *Melchers* Croix d'or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de fiocons:

Gros:	40 onces	\$3.65
Moyens:	26 onces	2.55
Petits:	10 onces	1.10

Distillerie:
Berthierville, Qué.

Bureau chef:
Montréal

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

MELCHERS Distilleries Limited

Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquies, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique ; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS,

MONTREAL